

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.10. 82.B**

**Acquisition d'un
retourneur d'andains
de déchets verts pour
la Plate-forme de
compostage de
frégeneuil : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur LAVAUD
----------------------------------	-------------------------------------

ACQUISITION D'UN RETOURNEUR D'ANDAINS DE DECHETS VERTS POUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE FREGENEUIL : APPEL D'OFFRES OUVERT

Depuis 1999, la station de compostage de Frégeneuil dispose d'un équipement qui permet le retournement des andains de déchets verts broyés pour la fabrication du compost.

Ce retourneur électrique (47 kw) traite 13 500 m³ de broyats de déchets verts par an.

Or, le fonctionnement de cette machine n'est plus optimum et ne correspond plus aux besoins actuels de la plate-forme. En effet, les pannes sont de plus en plus fréquentes et les phases de maintenance et durées d'immobilisation de plus en plus longues, faute de pièces disponibles chez les sociétés assurant l'entretien courant de la machine.

Il convient donc d'acquérir un nouveau retourneur de broyats de déchets verts.

La procédure à mettre en oeuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation pour l'acquisition de ce matériel est de 350 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 14 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe 2009 Déchets Végétaux – article 2158.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
03 novembre 2008	12 novembre 2008